

Quelle politique pour l'« éducation nationale » de demain ?

Introduction

Il ne sert à rien de se pencher sur les réformes successives de l'éducation nationale, car :

- elles sont éphémères, comme le ministre qui les porte ;
- elles sont la plupart du temps mauvaises ;
- elles sont toujours partielles, contradictoires et passent généralement à côté des vrais problèmes.

Mieux vaut réfléchir sur le système idéal, construit sur la base de principes renouvelés, sur lesquels la réflexion doit porter par priorité.

En réalité, de nos jours, le débat sur l'éducation nationale est faussé par le contexte politique. Ce contexte est celui de la mainmise de la gauche idéologique sur ce domaine de l'État depuis la Libération. Le parti gaulliste a en effet abandonné, dès 1945, au parti communiste le secteur de l'éducation, conservant pour lui celui des institutions, de la politique étrangère, de la police (intérieur), de la défense, de l'industrie et de l'économie en général. Le parti communiste n'a, de son côté, essayé de rivaliser avec le parti gaulliste que dans deux domaines : la politique économique et sociale, d'une part, et la politique européenne (notamment la politique agricole), d'autre part. Encore était-ce, en ce qui concerne cette dernière, pour conforter les positions gaullistes, tout comme, bien sûr, c'était déjà le cas pour la politique étrangère. Ce n'est finalement que dans les domaines de la politique économique, notamment de la politique industrielle, et de la politique sociale que le parti communiste a véritablement contesté la politique gaulliste. On a donc eu, à partir de 1945, un véritable Yalta intérieur entre Gaullistes et Communistes, hormis la politique économique et la politique sociale, seuls champs d'intervention communs aux deux forces politiques, et donc seuls lieux d'affrontement entre elles. La conséquence est que l'instruction publique est demeurée aux mains des communistes depuis 1945 sans que le parti gaulliste lui conteste cette hégémonie.

Une illustration saisissante de ce partage est donnée par la constitution d'un embryon de force de frappe, en octobre 1945 : De Gaulle décida seul la création du commissariat à l'énergie atomique et fit appel, pour le diriger, à un physicien mondialement reconnu, résistant et communiste, Frédéric Joliot-Curie. On voit donc bien, dans le cas particulier du commissariat à l'énergie atomique, le partage précédemment évoqué : aux gaullistes, la politique étrangère et de défense nationale ; aux communistes, la recherche et l'éducation nationale.

Les conséquences sont visibles :

- Emprise, dans la société française, de l'idéologie communiste relative à l'enseignement, emprise qui explique que la droite chausse, dans ce domaine, les bottes du parti communiste dès qu'elle revient aux affaires.

- Principe démocratique dérivant vers l'égalitarisme, le babouvisme étant l'une des racines idéologiques et historiques du communisme français.

- Idéologisation générale de l'institution et de l'enseignement dans un sens néo-marxisant.

- Prénance des syndicats de gauche chez les personnels et les étudiants. On remarquera, de la même manière, qu'il en est de même dans l'industrie : le parti communiste se mêle des

affaires publiques dans les secteurs dans lesquels il est fortement implanté par l'intermédiaire des syndicats.

Lorsque je parle de mainmise du parti communiste, je ne prétends pas, naturellement, que tous les enseignants étaient communistes. Il est même fort probable qu'une minorité seulement d'entre eux était communiste, et encore, comme électeurs bien plus que comme militants. Mais je veux dire par là que l'idéologie générale, la culture d'ensemble de l'éducation nationale étaient largement influencées par les idées du parti communiste, que le plan Langevin-Wallon était la norme de référence, que les communistes jouaient un rôle dans l'éducation nationale plus important en termes relatifs que dans d'autres secteurs de la vie nationale et que leur influence dans notre système d'instruction publique était plus important qu'il ne l'était dans les rouages de l'État, notamment à l'assemblée nationale, bref que le parti communiste, quoique minoritaire dans la société française et même, sans doute, aussi dans l'éducation nationale, jouait dans cette dernière un **rôle hégémonique** précisément à cause de ces « accords de Yalta », passés **tacitement**, à la Libération, entre les deux forces principales de la Résistance. Ce rôle hégémonique était facilité par l'existence de trois puissants syndicats d'enseignants : le syndicat national des instituteurs (S.N.I.) dans le primaire, le syndicat national des enseignants du secondaire (S.N.E.S.) dans les lycées et collèges et le syndicat national des enseignants du supérieur (SNESUP-FSU) à l'Université.

Naturellement, le parti communiste, né trois ans après la révolution d'octobre, ayant quasiment disparu de la scène politique depuis la chute de l'URSS en 1991, le parti socialiste s'est cru autorisé à en prendre la succession dans ce secteur de l'État.

Les mêmes défauts ont donc perduré, mais aggravés par la mainmise de la génération de mai 68 sur les affaires de l'État. Sur le plan du mode de fonctionnement et des principes idéologiques, la substitution du parti socialiste au parti communiste ne s'est accompagnée d'aucun changement notable si ce n'est celui qui provient de ce que j'appelle « les métamorphoses de la lutte des classes ». Les enseignants ont, dans leur majorité, cessé d'être communistes pour devenir socialistes et l'on peut noter, depuis environ 20 ans, l'introduction dans l'idéologie ambiante de doses massives de maoïsme culturel due au fait que la génération actuellement aux manettes est, pour une part non négligeable, celle qui sévit dans les émeutes urbaines de mai 1968. L'inspection générale a elle-même subi une évolution encore plus forte. De nature plutôt conservatrice, par rapport au corps enseignant, dans les années cinquante et soixante, elle vira progressivement dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix vers une sorte de gauchisme culturel dont on constate aujourd'hui les résultats pour le moins contestables.

Puisque, parallèlement à la mort du parti communiste, le parti gaulliste a lui aussi disparu, les « accords de Yalta », tacites et intérieurs à notre pays, passés entre les deux forces politiques issues de la Résistance, sont désormais caducs. Ce qui reste du parti gaulliste est donc désormais autorisé à se réapproprier l'éducation nationale.

Pour ce, il doit d'abord modifier dans l'opinion les référents idéologiques. Et, pour commencer, afin de bien marquer le coup, il doit revenir à la dénomination originelle de la chose, celle que lui avait donnée la Troisième République, en substituant l'expression « instruction publique » à celle d'« éducation nationale », tant il est vrai que l'éducation demeure le propre de la sphère privée de la famille.

I. Les principes

Quels doivent être les objectifs de l'instruction publique en France ?

1) L'instruction publique doit cesser d'être la caisse de résonance des luttes idéologiques qui traversent la société française. La laïcité, qui est synonyme d'espace de neutralité, doit être étendue de la sphère religieuse à la sphère idéologique. Par idéologie, j'entends non seulement les idéologies politiques, mais aussi les idéologies sociales, quelles qu'elles soient. Cela ne signifie pas qu'il faille écarter les idéologies des programmes scolaires, mais simplement qu'il faut les y intégrer en tant que telles, c'est-à-dire, pour simplifier, dans le seul cours de philosophie. Par exemple, les *gender studies* pourront être enseignées, mais en classes terminales au cours de philosophie, dans une perspective critique et de confrontation avec des doctrines concurrentes, tel le freudisme, et non au cours de sciences naturelles ou de biologie (ce qui laisserait supposer qu'elles constituent des doctrines scientifiques, ce qui est, bien sûr, complètement faux), ou, pire, comme vient de l'ordonner le ministre de l'éducation nationale, M. Peillon, au cours préparatoire, à 6 ans (ce qui relève de l'endoctrinement pur et simple). De même, si la théorie économique marxiste pourra être enseignée au cours d'économie (car il s'agit là d'une théorie qui n'est ni moins ni plus scientifique que les autres théories économiques, classique ou néoclassique), la philosophie de l'histoire de Marx (matérialisme historique), et, naturellement, le matérialisme dialectique dont elle est issue, le seront au cours de philosophie, non au cours d'histoire.

2) L'instruction publique doit amener les nouvelles générations et, si possible, les anciennes, à un haut niveau d'instruction. Pour ce, et parce que les moyens de l'État ne sont pas illimités, des doses de sélection doivent être progressivement introduites en veillant à ce que cette sélection ne s'effectue pas sur des critères sociaux, mais seulement sur des critères de capacité. Cette sélection va de pair, naturellement, avec l'orientation ou la réorientation, comme l'avait très bien expliqué en son temps le regretté Laurent Schwartz.

3) Ce haut niveau d'instruction doit être recherché notamment dans les secteurs d'intérêt national (défense, développement industriel, recherche, santé publique). L'État doit donc mener une politique active dans ce domaine. Mais il doit aussi concerner ce qui constitue le cœur de notre identité nationale : la culture française et la culture dont elle est issue, la culture grecque et latine. L'instruction publique doit donc former les jeunes à parler parfaitement le français. Pour ce, l'enseignement du latin dans les petites classes doit être généralisé et rendu obligatoire pour toute la population scolaire.

4) L'enseignement doit aussi apprendre les vertus publiques que sont, dans nos sociétés démocratiques, d'une part, la tolérance, c'est-à-dire le respect d'autrui et de sa liberté d'opinion, et, d'autre part, l'esprit critique. Celui-ci doit être développé par l'enseignement scientifique et par l'apprentissage de la philosophie, aux lieu et place de la sophistique. Il faut aussi veiller à écarter cette dernière de l'enseignement des sciences humaines.

5) L'école doit mettre en place, à partir de l'âge de 13 ou 14 ans, un système d'enseignement différencié selon les goûts et les aptitudes des enfants. Elle doit, en particulier, pour des raisons d'efficience, mais aussi de justice et d'équité, renoncer au collège unique à partir de la classe de quatrième. La sélection-orientation qui doit sanctionner ce principe ne devra cependant pas se réaliser selon des critères d'origine sociale, mais exclusivement selon des critères de capacité des individus. La détermination sociologique liée aux origines familiales, comme leur antithèse, les discriminations « positives », doivent donc être bannies de la procédure de sélection. Seules les capacités, dûment démontrées et objectivement mesurées, doivent être prises en compte. De plus, des passerelles devront permettre, tout au

long de la vie, de passer de l'enseignement technique à l'enseignement général, des décalages de maturité pouvant expliquer, dans certains cas, une orientation précoce contraire aux capacités réelles des intéressés, celles-ci se révélant, chez certains, plus tardivement que dans la moyenne de la population scolaire.

6) Plus généralement, l'enseignement doit être *archaïque*, et non servilement ajusté à la vie moderne. Paradoxalement, c'est cette distance vis-à-vis de la modernité au cours du cursus scolaire qui permettra à l'élève de s'adapter aux conditions modernes d'existence, mais de le faire *dans la liberté intellectuelle*.

La vocation de l'instruction publique est d'être aussi, pour nous Français, dans l'espace de neutralité entendue au sens large qui vient d'être rappelé, le lieu où se transmettent les *fondamentaux* de la culture gréco-latine (langue nationale française, humanités classiques, mathématiques, histoire nationale). Les méthodes doivent donc privilégier l'expression écrite et l'apprentissage du raisonnement logique, de la langue nationale et des fondements de la culture nationale (sens étymologique de « archaïque » : fondations). N'oublions pas l'une des fonctions majeures de l'instruction publique : la transmission de la culture nationale aux nouvelles générations.

L'une des conséquences de ce principe est l'impérieuse nécessité de bannir le *digital* (écrans, ordinateurs) de l'espace scolaire. L'informatique a, de toutes façons, déjà envahi l'espace privé des élèves, rendant inutile son apprentissage à l'école. Entendons-nous bien : l'enseignement de l'informatique peut et doit y être maintenu, mais en tant que discipline scientifique autonome (comme le sont les mathématiques), non comme moyen d'apprentissage des autres disciplines (Il en va de même des langues régionales ou étrangères : oui à l'apprentissage des langues, non aux politiques d'immersion).

De surcroît, l'espace scolaire doit redevenir un espace de double neutralité : neutralité à l'égard des religions et des idéologies (laïcité au sens large du terme) ; neutralité à l'égard de l'invasion, non exempte de conditionnement culturel, comportemental et, finalement, politique, des nouvelles technologies dans la vie quotidienne. *L'école doit redevenir un havre de paix spirituel et matériel, propice à l'apprentissage classique d'une culture classique.*

Enfin, l'enseignant doit avoir pour objectif d'élever l'enfant, non de s'adapter à lui. Il faut donc parler aux élèves un langage adulte et scientifique, et non s'abaisser à flatter leur *ego* par l'emploi de leurs expressions langagières coutumières qui ne reflètent rien d'autre que la gangue d'ignorance dont il convient précisément de les extraire.

Ce ne sont pas là des choix idéologiques, mais, au contraire, le choix d'une lutte contre toutes les idéologies en tant qu'elles freinent la dissémination de la culture vraie dans les masses et leur élévation intellectuelle. Les plus grands révolutionnaires, a expliqué un jour à juste titre Régis Debray, sont ceux qui possédaient une culture classique hors normes. Il en va d'ailleurs de même dans le domaine de l'art : c'est parce que Picasso était capable, à 14 ans, de dessiner comme Michel Ange ou comme Raphaël, qu'il a pu inventer, à sa maturité, les quatre ou cinq styles modernes que nous lui connaissons et qui ont bouleversé l'art du XX^{ème} siècle. En matière scientifique, Riemann et Einstein n'auraient jamais inventé, le premier une géométrie non euclidienne¹, le second, la théorie de la relativité, s'ils n'avaient commencé par apprendre, le premier la géométrie pure des Grecs et le second, la mécanique classique de Newton.

¹ Euclide avait posé comme axiome l'idée que « par un point extérieur à une droite, il passe une et une seule parallèle à cette droite ». Riemann (1826-1866) posa, lui, que « par un point extérieur à une droite, il ne passe aucune droite parallèle à cette droite ». La géométrie de Riemann fut par la suite utilisée par Einstein pour illustrer

7) Enfin, la formation pédagogique des maîtres doit redevenir séparée et postérieure à la formation académique, celle-ci devant seule faire l'objet d'une sélection par concours. De façon générale, il faut insister sur le mot d'ordre « moins de pédagogie, davantage de connaissances académiques ». Il faut, en particulier, supprimer les épreuves pédagogiques dans les concours de recrutement (agrégation, capes). L'épreuve « Agir en fonctionnaire » doit être supprimée.

II. Les trois degrés de l'enseignement

1. L'école primaire

Je n'insisterai pas sur les savoirs fondamentaux (orthographe, grammaire, calcul), évidents. On y développera les méthodes traditionnelles qui ont fait leurs preuves, comme la méthode syllabique. Les mathématiques modernes seront introduites tardivement et on préférera la dénomination de « calcul » dans les classes élémentaires, celle de « mathématiques » n'ayant aucun sens.

L'enseignement du français, notre langue nationale, sera privilégiée. On insistera sur la connaissance des mots, leur variété, leur orthographe, leur étymologie, les ignorances sur les divers sens des mots étant source de confusions, de malentendus et de docilité aux entreprises sophistiquées de domination des esprits. On profitera de cet apprentissage pour désengager les mots de leur connotation idéologique liée à l'époque. On insistera sur l'écrit (récemment, une directive de M. Peillon aurait interdit les devoirs écrits dans le primaire) et sur l'apprentissage de la littérature (contes). On maintiendra la notation des élèves en la considérant comme un moyen de les évaluer, non de les sanctionner.

L'enseignement de l'histoire se fera par priorité autour de l'enseignement chronologique de notre histoire nationale. On y développera la mémoire des noms et des dates. On prendra bien soin d'en commencer la description à Vercingétorix, et non à la Révolution française. Il en est de même de l'histoire littéraire et philosophique. Dans tous ces domaines, les repères chronologiques doivent aider les futurs citoyens à situer les faits dans le temps, et à se situer eux-mêmes dans le temps.

À l'issue du système scolaire, deux années de collège (6^{ème} et 5^{ème}) doivent déterminer l'orientation future des élèves vers l'enseignement général ou l'enseignement professionnel. À ce stade, tous les élèves doivent connaître parfaitement la langue française, son orthographe, sa grammaire et ses racines latines (ce qui suppose de rendre obligatoire l'apprentissage du latin en 6^{ème} et en 5^{ème}).

2. Le lycée et l'enseignement professionnel

Ils commenceront à partir de la 4^{ème}. L'enseignement professionnel doit être valorisé au même titre que l'enseignement général. Le but est d'éviter aux élèves qui ne s'intéressent pas à l'enseignement académique classique de perdre leur temps, de faire perdre celui de leurs maîtres et, en définitive, celui de leurs camarades. Il est très souhaitable de leur donner un

le fait que l'univers était courbe et pour expliquer ainsi que la droite était une illusion due aux petites distances de l'observation humaine, tout comme la fixité absolue du temps, supposée par la mécanique classique, était une illusion due aux petites vitesses des mobiles que nous observions à notre échelle humaine. Les théories de Riemann et d'Einstein ont donc révolutionné les théories d'Euclide et de Newton, mais en les dépassant, c'est-à-dire en les intégrant comme de simples cas particuliers (petites distances pour Euclide, petites vitesses pour Newton), ce qui supposait de les avoir préalablement parfaitement assimilées.

emploi à 16 ans, au sortir du système scolaire, en les formant dans une discipline qu'ils aiment et qui possède un avenir technologique et industriel. Pour ce, il conviendra de signer des partenariats avec les entreprises et les représentants des branches industrielles afin d'adapter la formation technique aux besoins de l'économie, à charge, pour les entreprises, d'embaucher les jeunes à la sortie de leur formation (ce qui nécessitera de changer préalablement l'assiette des cotisations sociales). Cette formation devra être élaborée en fonction des besoins à long terme de l'économie. Ainsi la question du chômage des jeunes sera-t-elle résolue en amont.

L'enseignement général doit se poursuivre selon les mêmes principes que l'enseignement primaire. L'apprentissage des langues étrangères, capital, pourra s'effectuer d'autant plus facilement que les élèves maîtriseront le français. Il en va de même des mathématiques : sans la connaissance syntaxique solide de la langue française, les élèves ne peuvent pas accéder aux subtilités du raisonnement logique que cette discipline exige d'eux. Leur enseignement devra-t-il demeurer centré autour des mathématiques dites modernes ? Je ne prendrai pas de position ici sur cette question de spécialiste. Cependant, rappelons-nous que, selon saint Thomas d'Aquin, nous apprenons et comprenons d'autant mieux les idées les plus abstraites que nous en avons, préalablement, touché du doigt une représentation concrète.

L'apprentissage des grands théorèmes de la science économique devra être généralisé. Des connaissances juridiques fondamentales (constitution, hiérarchie des normes juridiques, droit international) pourront être enseignées. On évitera soigneusement cependant dans toutes ces disciplines les considérations idéologiques.

3. L'enseignement supérieur

1. Moyens matériels et pédagogiques

Il serait souhaitable que les moyens des grandes écoles (laboratoires) soient partagés avec les universités, plus pauvres. Il faudrait peut-être aussi rationaliser la carte universitaire nationale, en évitant la multiplication des formations similaires dans une même région. Il faut donc une plus grande centralisation et une plus grande rationalisation. Il faut atteindre la masse critique pour les universités comme pour les grandes écoles, et, pour ce, procéder à des concentrations. Il faut sans doute en finir avec le mythe d'une multiplicité d'universités pluridisciplinaires dans chaque région (il faut d'ailleurs peut-être bien en finir avec les régions elles-mêmes). Prétendre enseigner dans une même université la physique nucléaire et la linguistique m'apparaît comme un non-sens dans un territoire moyen comme la France. Ce qui est valable aux États-Unis ne l'est plus dans notre pays. Renonçons donc à la pluridisciplinarité. Par exemple, dans la seule Île-de-France, deux grandes universités scientifiques devraient suffire (une à Paris, une à Orsay). Pour la médecine, quatre universités (Est, Ouest, Nord, Sud) devraient suffire également. Nous approuvons par ailleurs le projet, largement entamé, de regroupement des grandes écoles dans un nouveau quartier latin autour d'Orsay. Le développement de l'enseignement vidéo et à distance, calqué sur le modèle de l'université Paris VI, permettrait des gains de productivité primordiaux.

Les diplômes doivent demeurer exclusivement nationaux et il convient d'être réservé vis-à-vis du principe d'autonomie des universités, source possible d'inégalités entre les enseignants et entre les étudiants. En particulier, la libération salariale des emplois d'enseignants aurait des conséquences fâcheuses. Elle entraînerait notamment, dans les budgets des universités, l'inflation de la masse salariale du corps enseignant. Cette inflation ne pourrait se résorber que par celle des droits d'inscription. Peu à peu, on passerait ainsi du principe de gratuité à celui d'études payantes. Ce passage signifierait l'exclusion *de facto* des enfants des classes

moyennes, pas assez riches pour payer les études de leur progéniture, et pas assez pauvres pour bénéficier de bourses. À cet égard, les écoles supérieures de commerce et l'Institut d'études politiques de Paris devraient être sérieusement repris en main. À Sciences-Po, les droits d'inscription oscillent, selon les revenus des parents, dans une fourchette allant de 0 à 9 800 € par an pour le collège universitaire² et de 0 à 13 500 € pour chaque année de master³. Ces écarts paraissent excessifs dans un pays qui, par ailleurs, est champion du monde des prélèvements obligatoires et où l'impôt sur le revenu n'est payé que par la moitié de la population active. Mais le montant absolu moyen des droits d'inscription est encore moins défendable et ne s'explique que par le souci, hautement contestable, de transformer peu ou prou des fonctionnaires, chargés d'un service public, en vedettes du sport professionnel ou en hommes d'affaires avisés. Nous pensons ainsi que cette grille différenciée des droits d'inscription sert à faire admettre la hausse vertigineuse de leur montant (des droits de 10 000 € par an sont d'autant mieux admis par l'opinion publique que certains élèves en sont dispensés), seule susceptible de procurer les ressources nécessaires à une rémunération des dirigeants et des professeurs qui soit déconnectée des indices de la fonction publique. Nous souhaitons, en la matière, éviter à l'enseignement supérieur français une dérive à l'américaine en dénonçant **l'instrumentalisation de l'idée de « justice sociale » (qui se traduit, en la circonstance, par la différenciation des droits d'inscription selon les revenus des familles) au bénéfice d'une transformation du service public de l'enseignement supérieur en simple entreprise commerciale.**

Par ailleurs, si l'enseignement professionnel doit être valorisé dans le secondaire et le supérieur, il ne saurait concerner que les élèves et étudiants qui présentent peu d'appétence pour les études générales, théoriques ou abstraites. Il serait, de notre point de vue, tout à fait excessif, et même complètement absurde, d'**obliger** – comme viennent de le proposer sans rire, le 5 février 2013, six sénateurs – les étudiants des grandes écoles ou des universités à suivre une formation complémentaire, à caractère technique ou professionnel, conduisant à l'acquisition d'un BEP ou d'un CAP (à raison de cinq heures par semaine, précisent-ils). Cela a-t-il un sens d'obliger un normalien de suivre une formation d'électricien au cas où il échouerait à l'agrégation ? Ou d'obliger un polytechnicien à suivre une formation de plombier ? Cette proposition, aux relents de maoïsme culturel⁴, conduit à s'interroger sérieusement sur l'avenir de nos assemblées parlementaires : 1) Sur les critères de sélection des élus, tout d'abord (plutôt que de rechercher à tout prix, dans les assemblées parlementaires, la parité hommes-femmes ou la représentation des minorités visibles, ne vaudrait-il pas mieux opérer une sélection sur des critères d'intelligence et de capacité ?) ; 2) Sur le nombre de parlementaires, si coûteux

² C'est-à-dire pour le diplôme de Sciences Po proprement dit, diplôme qui correspond aux trois premières années de licence et pour lequel la direction de l'école a choisi la dénomination officielle de « bachelor », en vigueur en Suisse et en Belgique.

³ Les droits d'inscription annuels aux masters proposés en liaison avec HEC, et à destination des étudiants inscrits simultanément dans les deux écoles, peuvent s'élever jusqu'à 24 500 €.

⁴ Outre le souci de renforcer les capacités d'insertion et de reconversion professionnelles des étudiants (en clair, cela consiste à dire aux jeunes doués pour les études longues : « vous êtes libres de continuer vos études dans le domaine où vous excellez, mais, même si vous réussissez, vous serez plombiers, car la politique que nous menons par ailleurs ne permettra jamais de vous proposer un emploi en rapport avec vos compétences, si grandes soient-elles »), les auteurs de la proposition de loi ont ajouté cette motivation extraordinairement explicite, et en même temps parfaitement terrifiante : « *C'est enfin la possibilité d'équilibrer les savoirs* ». En clair, elle signifie : « il est juste et bon, pour la société et pour les intéressés, d'envoyer **tous** les étudiants à l'usine ou aux champs, à raison de cinq heures par semaine tout au long de leur parcours universitaire, afin d'éviter qu'ils demeurent ce qu'ils sont, c'est-à-dire des intellectuels ».

pour le contribuable, ensuite (ne faut-il pas, au fur et à mesure que l'État-nation abandonne ses compétences à des organisations supranationales, réduire, en proportion, le nombre de parlementaires afin d'éviter que leur désœuvrement ne les conduise à multiplier les initiatives ubuesques ?).

2. Statut du français

Les propos récents du président de la Conférence des grandes écoles, M. Pierre Tapie, préconisant le tout anglais dans l'enseignement supérieur et l'abandon subséquent de la loi Toubon (qui ne s'y appliquait déjà qu'en partie), s'inscrivent dans le contexte général d'une mainmise du monde anglo-saxon sur les classes dirigeantes françaises, point d'aboutissement de la stratégie de long terme mise en place après le Congrès de Vienne (1815) par le gouvernement britannique en vue de répandre et d'imposer, partout dans le monde, les normes culturelles, linguistiques et juridiques anglaises.

Participant de la traditionnelle anglomanie, si répandue dans notre pays, et de l'appétence d'une fraction de nos élites pour les intérêts nationaux de puissances rivales, le mouvement actuel de ralliement à l'hégémonie anglo-saxonne est encouragé par les bienfaits, pour un tout petit nombre, de la mondialisation. Il doit être dénoncé pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, l'enseignement supérieur, financé en majeure partie par les contribuables français, doit rester au service de la République et de la Nation en formant leurs cadres supérieurs. D'ailleurs, une grande partie de ses diplômés est appelée à servir l'État (recherche, administration, enseignement). Or, la République a pour seule langue officielle le français (article 2 de la constitution). C'est donc le français que nos élites doivent connaître en priorité, et non l'anglais.

En second lieu, la volonté d'accueillir des professeurs anglophones ne devrait pas, logiquement, conduire leurs collègues francophones à devoir enseigner en anglais. D'autant plus qu'il n'est pas vrai que certaines disciplines (finance, physique) soient, historiquement, des spécialités anglo-saxonnes. Au contraire, leurs concepts de base ont été mis à jour par des chercheurs français bien avant que des scientifiques américains s'en emparent. Rappelons-nous, par exemple, ces précurseurs de la théorie financière du début du XX^{ème} siècle, aujourd'hui oubliés, comme Louis Bachelier, Émile Borel ou Joseph Bertrand.

Troisièmement, cette substitution de langues dans la patrie de Molière conduirait non seulement à nous faire perdre notre âme (anéantissant la diversité culturelle dont on nous rebat les oreilles à tout propos), mais aussi à introduire une discrimination intolérable envers les étudiants francophones en les excluant, sur la terre de leurs ancêtres, de tout enseignement supérieur.

Enfin, l'amélioration de l'attrait international de notre enseignement supérieur ne doit pas aller à l'encontre de trois objectifs majeurs des politiques publiques.

- Le désir d'accueillir davantage d'étudiants étrangers ne doit pas conduire à pénaliser injustement les meilleurs des étudiants français en les écartant, sur le seul critère de la langue, de notre propre système d'enseignement au moment même où les pouvoirs publics recherchent, pour nos compatriotes, une plus grande mixité et une meilleure ascension sociales.

- Nous ne devons pas perdre de vue le but poursuivi par cette internationalisation : étendre notre influence culturelle, économique et politique dans le monde aux dépens de nos rivaux anglo-saxons. Et ce, d'autant plus, que nous en finançons le coût.

Quel intérêt d'accueillir des étudiants étrangers et de financer leurs études, si ce n'est pour insuffler notre langue et essayer partout dans le monde nos propres normes culturelles ?

Et pourquoi, en retour, viendrait-on étudier dans notre pays si ce n'est pour y trouver des références culturelles différentes de celles du monde anglo-saxon ?

Nous devons donc être capables de mettre en valeur ce qui fait notre spécificité : langue, mode de raisonnement cartésien, goût pour l'abstraction, ouverture à la diversité du monde, conception nationale de l'État, de la République et de la vie en société, normes juridiques, administratives et comptables, etc.

- Le maintien d'un niveau d'excellence incontestable doit être garanti. Or, loin de favoriser l'accès aux premières places des classements internationaux des universités, l'instauration du tout anglais abaisserait le niveau de nos établissements en encourageant les meilleurs des étudiants francophones à rejoindre, pour les bilingues, les universités anglosaxonnes, et, pour les autres, les universités de Montréal, Bruxelles, Louvain, Genève, Bâle ou Lausanne. Cette mesure conduirait donc nos établissements à substituer les moins bons des étudiants anglophones aux meilleurs des étudiants francophones. Ce n'est pas la meilleure manière de défendre nos intérêts nationaux dans le monde d'aujourd'hui et de demain, ni d'utiliser au mieux nos ressources rares en matière d'éducation.

En conséquence, les étudiants étrangers souhaitant venir en France doivent maîtriser notre langue et être soumis à une sélection rigoureuse au cours de laquelle ils doivent être mis en concurrence avec les candidats de nationalité française (à l'exception, naturellement, des concours de la fonction publique qui, pour cause de souveraineté nationale, doivent demeurer réservés à ces derniers).

Il faudrait aussi expulser l'anglais des grandes écoles (y compris à HEC et dans les écoles de commerce), l'objectif étant de développer une civilisation française à l'étranger, capable de rivaliser avec le monde anglo-saxon et de présenter aux peuples du monde entier une alternative au tout anglais. Il faut donc renforcer la loi Toubon à l'ensemble de l'enseignement supérieur – et non l'abolir comme le projette l'actuel ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Mme Fioraso – et nouer des partenariats étroits avec les autres universités francophones (l'université catholique de Louvain, l'université de Genève, l'école polytechnique fédérale de Lausanne, l'université de Montréal, les universités de Dakar, Rabat, Alger, Tunis, etc.). À terme, il faut envisager sérieusement de créer, dans les pays non francophones, des universités et écoles exclusivement francophones de manière à y instiller progressivement des doses de culture française. L'école centrale des arts et manufactures a une antenne en Chine, mais ses cours sont donnés en anglais. Il faut renverser cette tendance en essayant d'imposer nos normes culturelles et techniques partout dans le monde, et pas seulement en Europe.

3. Le classement de Shanghai : critique et substitut

Loin d'adopter le tout anglais pour s'inscrire, en vain d'ailleurs, dans le sillage d'un monde rival et étranger à ce qui nous constitue, nous devrions favoriser l'émergence d'un **pôle francophone mondial d'enseignement supérieur** en liaison avec les universités précitées. Il faut aussi militer, à l'échelle mondiale, pour un substitut au classement de Shanghai qui tienne compte de la séparation qui existe, en France, entre les activités d'enseignement et les activités de recherche (qui sont le monopole d'un organisme public indépendant, le C.N.R.S.). Aujourd'hui, en effet, le classement de Shanghai n'intègre que pour moitié, et dans la limite du rattachement effectif des chercheurs concernés à une université, les organismes de recherche

indépendants des universités. En conséquence, si la moitié de la valeur relative à la réussite d'un chercheur est attribuée à son université de rattachement, l'autre moitié est irrémédiablement perdue. L'organisation administrative de la recherche en France nuit ainsi au classement de ses universités et grandes écoles. Le classement de Shanghai néglige également les sciences sociales. Il n'accorde de valeur qu'aux publications effectuées dans les revues anglophones, dites de « première catégorie ». Nous autres Français prêtons d'ailleurs la main à ce système auto-dévalorisant. Par exemple, les travaux des candidats à l'agrégation de sciences économiques sont systématiquement mal notés par les jurys dès lors qu'ils ont été publiés dans des revues scientifiques francophones, **toutes** jugées de rang inférieur.

Plutôt que d'instituer l'anglais comme langue de l'enseignement supérieur en France, il faut faire pression sur les organismes compétents pour modifier les critères de ce classement, faute de quoi, il faudra se résoudre à publier notre propre classement international, en liaison avec les autres universités francophones.

4. Créer un rapport de forces dans le monde favorable au français et à la civilisation française

Un objectif souhaitable serait ainsi de construire une **force de frappe culturelle d'envergure mondiale** réunissant les grandes écoles et les universités francophones, et d'y accueillir par priorité les étudiants parlant français, d'y dispenser des cours exclusivement en français. Il faut faire adhérer les étudiants étrangers, non francophones d'origine, à ce modèle, et, pour ce, le rendre supérieur dans ses résultats à ceux des meilleures universités anglosaxonnes.

Il faut aussi développer à l'échelle mondiale les publications scientifiques en langue française, ce qui nécessite, outre une volonté politique clairement affirmée et partagée, la **mise en commun des moyens matériels**. La création d'une **revue scientifique internationale**, cofinancée par les universités francophones du monde entier, et à diffusion mondiale, devrait permettre aux chercheurs francophones de publier le fruit de leurs recherches dans leur langue et d'**imposer progressivement le français comme langue de la science et de la technique**, ce qu'il était d'ailleurs il y a encore un siècle.

Un **conseil mondial des universités francophones (C.M.U.F.)** devrait être mis en place très rapidement en ce sens par les différentes autorités universitaires des pays concernés de manière à amorcer sans délai de multiples actions concertées en ce sens. Il n'est pas nécessaire, pour cela, d'attendre le bon vouloir des autorités gouvernementales des différents pays concernés. Il suffit que les présidents français d'université, et, si possible, de grandes écoles, se réunissent pour former un conseil des universités françaises (C.U.F), sorte de comité d'action, et élisent un représentant qui contactera les présidents des universités des autres pays francophones afin de bâtir ensemble ce conseil mondial.

À terme, un étudiant qui souhaiterait étudier en français, devrait pouvoir choisir d'aller dans n'importe quelle université francophone pour acquérir ses unités d'enseignement. Par exemple, un étudiant en sciences devrait pouvoir, s'il le souhaite, étudier l'algèbre à Paris VI, l'analyse à Montréal, l'électromagnétisme à Genève et la mécanique à Louvain. De même, un étudiant en lettres devrait pouvoir acquérir ses unités d'enseignement dans les universités de son choix du pôle mondial francophone. Un système d'équivalences, mis en place par le C.M.U.F., permettrait de bâtir une véritable Fédération Mondiale des Universités Francophones (F.M.U.F.). Ainsi, les diplômes ne seraient plus nationaux, mais **mondiaux dans le cadre de la francophonie**. De plus, des pôles d'excellence, capables de rivaliser avec les meilleures

universités américaines, émergeraient de cette union mondiale. Les universités américaines, demeurées isolées, seraient distancées, dans le classement de Shanghai, par ce pôle francophone mondial qui pourrait porter le nom officiel d'**Université Francophone Mondiale (U.F.M.)**.

Tout cela devrait, si possible, être mis en relation avec une politique nouvelle de la francophonie insufflée par les plus hautes sphères de l'État. Il est évident, en effet, qu'une telle stratégie ne peut réussir sur le long terme que si on la prend par les deux bouts de la chaîne : le bout linguistique (enseigner et publier en français) et le bout politique (faire de la langue française une langue incontournable dans le monde non francophone). Il est vrai aussi que, pour réussir dans cette ambition planétaire, la France doit redevenir une très grande puissance industrielle, ce qu'elle n'est plus depuis bien longtemps.

5. Mettre en place des préfets de l'enseignement supérieur

Il faut nationaliser les grandes écoles en rendant à l'État son pouvoir d'influence, et même de direction, au sein de leur conseil d'administration, ainsi qu'au sein de la conférence des grandes écoles. Pour cela, il faut créer des *préfets de l'enseignement supérieur*, aux lieu et place des rectorats, devenus inutiles depuis la décentralisation, en leur conférant le pouvoir de transmettre, et de faire appliquer, la politique gouvernementale en matière d'enseignement supérieur. Il conviendra notamment de modifier l'esprit de la gouvernance des grandes écoles, beaucoup trop tournées vers l'international et pas assez vers la culture des ressources intérieures de notre pays (PME-PMI, régions).

6. Les examens et le personnel enseignant

Il faut revenir enfin aux unités d'enseignement des années cinquante (la moyenne dans chaque unité d'enseignement doit être nécessaire pour acquérir un diplôme et la compensation ne doit pas être autorisée, sauf dans des matières marginales). Il faut revenir au doctorat de longue durée et abandonner la procédure dite des travaux d'habilitation, qui comporte le risque d'une sélection idéologique des candidats.

Le corps unique des professeurs doit être refusé, car il n'y a pas de raison pour qu'un attaché temporaire d'enseignement et de recherche, qui ne fait pas l'effort de rédiger sa thèse, et qui ne publie pas, soit placé au même indice de la même échelle de rémunération qu'un docteur d'État qui continue à publier. En revanche, on peut envisager de rassembler tous les docteurs dans la même catégorie, même ceux qui ne sont pas parvenus à avoir un poste de professeur d'université. Il s'agit en effet d'encourager la recherche et les publications. À cet égard, il conviendrait de créer une maison d'édition nationale ou francophone multinationale, financée par les universités, les grandes écoles et par l'État, pour publier en français l'ensemble des travaux. Il faut en effet valoriser la recherche, symboliquement et matériellement.

4. Des questions qui restent en suspens

Pour finir, j'aimerais évoquer quelques thèmes qui restent en suspens.

- Le modèle des grandes écoles doit-il être généralisé en introduisant la sélection à l'entrée dans les universités ou au contraire être aboli en intégrant les dites écoles à l'université ?

- Les blocages de notre pays sont-ils dus à notre système d'enseignement supérieur ? En particulier, faut-il supprimer l'école nationale d'administration et revenir au recrutement de la haute fonction publique par concours et par corps, comme avant-guerre ?

- La formation à tous les âges de la vie est-elle un vœu pieu ou une exigence des temps modernes ? Quoi qu'il en soit, il faut s'interroger sur le mode de financement des officines privées de formation professionnelle et promouvoir les universités dans ce secteur en leur réservant les crédits publics en la matière. La généralisation des enseignements par internet et vidéoconférence devrait faciliter la mainmise de l'État sur ce secteur crucial pour l'avenir de la nation. Les collectivités locales feraient ainsi des économies budgétaires substantielles.

Hervé Beaudin

Membre du conseil national du Forum pour la

France

le 13 avril 2013